



Exp. Place Saint-Lazare 2 - 1210 Bruxelles



Ba-W1-L7

JBEA120090000672777692



79145429B15A1EEF95C48DEEF811A3BC

DATE D'ENVOI: 12/08/2024

N° DE REFERENCE: 71030714392

N° REDEVABLE: 100481619

Données de contact de l'administration

Courrier postal: Bruxelles Fiscalité
Place Saint-Lazare 2, 1210 Bruxelles

Mail: info.fiscalite@fisc.brussels

En ligne: www.mytax.brussels

Een Nederlandstalig document is verkrijgbaar op aanvraag.

Précompte immobilier

Avertissement-extrait de rôle

Vous recevez ce document car vous êtes titulaire d'un droit réel sur un bien immobilier situé en Région de Bruxelles-Capitale¹.

Redevable

Références

Division cadastrale	21904
Commune	SCHAERBEEK
Exercice d'imposition	2024
Article de rôle	1403629865
Rôle exécutoire le	09/08/2024

Paiement

Montant

Montant de l'impôt	1.719,30 EUR
Réduction(s)	-515,79 EUR
Prime(s)	-286,00 EUR
Total	917,51 EUR

Evitez des frais supplémentaires en payant à temps².

Paiement

Vous devez payer par **virement bancaire** sur notre compte bancaire, avec la communication structurée indiquée.

Facilités de paiement

Si vous éprouvez des difficultés pour payer le montant de l'impôt, vous pouvez demander un délai de paiement supplémentaire ou un paiement échelonné. Introduisez votre demande avant la date limite de paiement :

- sur notre plateforme en ligne www.mytax.brussels ; sous l'onglet « Mon Profil »
- par e-mail ou par courrier.

payé le 7/10

¹ Bruxelles Fiscalité² et Fiscalité.Brussels³ sont les dénominations par lesquelles le Service public régional de Bruxelles Fiscalité est désigné.

¹ Article 261 du Code des impôts sur les revenus 1992.

² Article 37 du Code bruxellois de procédure fiscale.

Calcul de l'impôt

Le montant total de l'impôt est calculé en multipliant le revenu cadastral indexé par le taux global.
Le taux global est obtenu en additionnant le taux régional, le taux agglomération et le taux communal.

Type	Revenus cadastraux (EUR)	Revenus cadastraux indexés ³ (EUR)	Taux régional (%)	Taux agglomération (%)	Taux communal (%)	Taux global (%)	Montant de l'impôt (EUR)
1 Immeubles ordinaires	1.197	2.605,00	1,2500	12,3625	52,3875	66,0000	1.719,30
Total (EUR)							1.719,30

Retrouvez les **adresses de vos biens** enrôlés dans cet article de rôle sur <https://fiscalite.brussels/adresses-pri>.

Réduction(s) et prime(s)

	Références ⁴	Type	Réduction (%)	Montant (EUR)
1	71030714392	Réduction enfant	30	515,79
2	BOULEVARD LEOPOLD III 13, SCHAERBEEK(1030)	Prime BE HOME	/	156,00
3	BOULEVARD LEOPOLD III 13, SCHAERBEEK(1030)	Prime communale	/	130,00
Total (EUR)				801,79

Vous pensez avoir droit à une réduction, une exonération ou une prime qui n'est pas reprise dans les tableaux ci-dessus ? Veuillez consulter notre plateforme en ligne www.mytax.brussels afin de connaître les conditions ainsi que les démarches à suivre pour introduire votre demande.

Réclamation⁵

Si vous n'êtes pas d'accord avec le montant de la taxe, vous pouvez introduire une réclamation motivée (en indiquant « **RÉCLAMATION** » en objet), par courrier, par e-mail ou en ligne dans un délai de 193 jours à compter de la date d'envoi du présent courrier (voir nos données de contact).

Attention : l'introduction d'une réclamation ne suspend pas l'obligation de paiement. Si votre réclamation est acceptée, vous serez remboursé(e), sous réserve d'une éventuelle compensation de dettes.

Vie privée

Bruxelles Fiscalité gère vos données conformément à la législation en vigueur. Des informations supplémentaires vous sont fournies à l'adresse suivante : <https://fiscalite.brussels/vie-privee>.

³ En 2024, l'index s'élève à 2.1753.

⁴ Numéro de registre national du chef de ménage ou adresse de la parcelle ouvrant le droit à la réduction ou prime.

⁵ Article 100 du Code bruxellois de procédure fiscale.